

6 FORMALITÉS

Le bulletin d'adhésion doit être retourné à la mutuelle accompagné d'un état du personnel.

Nous vous adresserons :

- dès réception de ces documents : votre contrat et les bulletins individuels d'affiliation,
- au retour du contrat signé : les notices d'information destinées à vos salariés.

Fait à.....

le

Signature du représentant légal de l'entreprise :

Cachet de l'entreprise

Votre mutuelle met en oeuvre un traitement de données à caractère personnel afin de gérer votre contrat. Les données collectées sont indispensables à cet effet. Elles pourront être utilisées dans le cadre des opérations de contrôle et le cas échéant de lutte contre le blanchiment. Vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes concernant ces données, que vous pouvez exercer par courrier, accompagné d'une copie d'un titre d'identité, auprès du correspondant informatique et libertés de votre mutuelle.

Tout consommateur qui ne souhaite pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique peut gratuitement s'inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

Je m'oppose à recevoir vos offres commerciales en cochant la case ci-contre.

7 BULLETIN D'ADHÉSION À RETOURNER À

.....

.....

.....

.....

.....

Assureur et gestionnaire des garanties :

APREVA

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 627 391
Siège social : 20, boulevard Denis Papin BP 1173 - 59012 Lille Cedex



Coordinateur National : MUTEX

Entreprise régie par le Code des assurances inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n° 529 219 040.
Siège social : 125 avenue de Paris - 92327 Châtillon cedex